



PENSÉE DOMINANTE

Pour le Mois de Juin 1903

Nos devoirs envers la sainte Eucharistie :

Second Devoir : Honorer.



FAIRE acte de foi, c'est entrer dans le sanctuaire de la religion. Après avoir accompli ce premier acte à l'égard de Jésus Hostie, après avoir reconnu la présence de Notre Seigneur dans l'Eucharistie, il nous faut ensuite l'honorer.

Rappelons ses droits à nos hommages de respect et d'honneur dans l'Eucharistie.

L'Eucharistie c'est Dieu ; Dieu n'a-t-il pas droit à l'humble respect de ses créatures ? Jésus-Hostie est Roi des âmes, et des cœurs ; les rois ne sont-ils pas entourés d'honneurs brillants et respectueux ? Il est père ; un père n'a-t-il pas droit d'attendre de ses enfants des témoignages de vénération en même temps que d'amour ?

Chacun de ces titres est un droit inaliénable au triple hommage de notre *esprit*, de notre *cœur*, et de notre *corps*.

Nous honorons Jésus au T. S. Sacrement par notre *esprit*, en prosternant notre raison devant la sublimité du divin Mystère ; en lui faisant confesser son impuissance en présence des merveilles accumulées par la sagesse et la Toute Puissance divines dans le Chef d'œuvre de la main du Très Haut.

te:
no
du

et
Ho
qu

il
pe
soi

les
les
po
cor
reç
dor
par
fai

l
aus
l
la
pot
ble
son
l
not
env
lou
pie
T
not
tim
N
sus-
de
trio